

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 53

Artikel: Les ouvriers sont-il [i.e. sont-ils] télégéniques?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029339>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les ouvriers sont-ils télégéniques?

3 millions versés aux P.T.T.

A Genève, en 1965, selon le dossier du Département des finances, publié dans la « Tribune de Genève » par Gérald Sapay, l'apport des sociétés étrangères aurait été de :

22 millions d'impôts dus par les sociétés (impôts cantonaux, communaux et part de Genève à l'impôt de défense nationale).

18,2 millions d'impôts payés par les employés des dites sociétés.

Les sociétés étrangères ont donc, à Genève, payé le quart de la contribution totale des sociétés; la contribution de leurs employés représente le 7 % des recettes totales de l'imposition sur le revenu.

A l'échelle suisse en 1963, la distribution fut de :

25 millions pour la Swissair,

35 millions pour les P.T.T.,

11 millions aux banques (commissions)

25 millions primes d'assurances,

17 millions pour l'industrie hôtelière.

Ces chiffres nous confortent. N'ayons pas la mesquinerie de chercher ce que ces entreprises ont coûté à l'économie suisse (inflation stimulée, hausse des loyers, etc.). Incontestablement elles rapportent gros. Du même coup elles créent un lien de dépendance. Que ferait le Conseil d'Etat genevois si Du Pont de Nemours menaçait de quitter le numéro 81 de la route de l'Aire ?

Et quelle liberté de manœuvre nous laisse cette étroite dépendance, sur notre sol même, de la prospérité américaine, considérée en haut lieu comme « un phénomène absolument normal de l'économie moderne » ?

Autres aspects :

emprunts et drainage de la main-d'œuvre.

On sait que la balance des paiements américaine étant déficitaire, le gouvernement des Etats-Unis a

demandé aux entreprises de financer leurs investissements à l'étranger en empruntant sur place l'argent dont elles avaient besoin. Elles ont suivi ce mot d'ordre avec une discipline assez remarquable et non sans quelque sacrifice financier, le taux d'intérêt étant plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis. Ces besoins sont énormes. M. Koszul de la First National City Bank estimait à 900 millions de dollars le montant des émissions américaines en Europe pour 1966, et M. Schulthess (Crédit Suisse) à six milliards de francs les besoins américains de capitaux en Europe. D'où une hausse importante du taux de l'intérêt. On admet que les ponctions américaines ont fait monter le taux de l'intérêt non seulement sur le marché des Euro-émissions, mais sur les marchés nationaux eux-mêmes de 0,75 à 1 % (« Le Monde », 21 mars 1966). On comprend alors, quand on voit le taux européen passer à 6 1/2-7 % pour des obligations à dix ans que l'emprunt 4 3/4 % de l'Etat de Vaud n'ait pas été couvert !

On doit rappeler aussi pour donner toutes les pièces que nous exportons chaque année 130 savants et ingénieurs outre-Atlantique, après les avoir formés à grands frais (sur ce sujet voir l'étude de l'O.C.D.E. : Ressources en personnel scientifique et technique dans les pays de l'O.C.D.E., Paris 1963).

Nous ne voulons pas par cet article ouvrir le dossier de l'anti-américanisme. Mais il faut être conscient, pensons-nous, du fait que les rapports entre notre pays et les Etats-Unis dont l'impérialisme économique est évident, se posent aujourd'hui, comme à tout pays européen, en termes nouveaux, et que nous sommes accrochés même plus que tout autre à la prospérité américaine dont les capitaux ont été séduits par les charmes de notre libéralisme et de notre... neutralité.

L'application : le système bloc

Sur la base de ce règlement les facultés de médecine de chaque université sont libres d'organiser leur enseignement comme elles l'entendent.

Berne notamment prépare la mise à l'essai d'un nouveau type d'enseignement. Cette faculté espère pouvoir, en regroupant certains cours, libérer quatre semestres; pendant cette période, l'étudiant va participer à la vie des services hospitaliers, mais selon un système original, dit « système bloc », pratiqué déjà aux Etats-Unis et en Suède. Comment fonctionne-t-il ?

Une volée est divisée en groupes de six à huit étudiants. Chaque groupe fait un stage de six semaines dans les divers services en étant suivi, à plein temps, par un enseignant (médecin adjoint, privat-docent, chef de clinique).

Ce système présuppose deux conditions : une participation accrue des enseignants; mais il y aurait là un moyen de renouveler la signification en grande partie honorifique du titre de privat-docent. Et la mise à disposition de locaux suffisants. On ne peut pas songer en effet mettre des malades en présence d'étudiants qui ne font pas partie du personnel soignant sans assurer certaines garanties, notamment d'isolement, à ceux qui acceptent d'être examinés par des candidats médecins.

Malheureusement, ni à Lausanne, ni à Genève ces deux conditions ne sont réunies pour l'instant; il est donc difficile d'envisager, comme à Berne, la réorganisation de l'enseignement clinique.

Bâle, en revanche, cherche aussi à introduire partiellement l'enseignement par groupes.

L'enseignement post-universitaire

La lacune grave du nouveau règlement, c'est qu'il néglige, malgré les demandes répétées de l'association des médecins assistants et des candidats médecins suisses, l'enseignement post-universitaire. Après l'examen final, le médecin diplômé n'est pas apte à pratiquer la médecine. Pourquoi l'y autoriser alors ? Pourquoi ne pas repenser l'ensemble des études qui, de fait, et non seulement de droit, sont indispensables.

Les connaissances théoriques sont telles, les techniques si subtiles qu'on ne peut plus songer former de manière complète, en sept ans, un médecin. Les études qu'organise le nouveau règlement fédéral ne sont qu'une partie des études. Aussi la réforme n'est que réformatrice, car l'ensemble de la formation n'a pas été repensé.

Mais on peut y voir un premier pas, utile malgré tout. Car il est évident que la réorganisation des semestres cliniques, notamment si l'on prévoit l'introduction de l'enseignement par groupes ou tout autre forme d'enseignement pratique, peut être pensée en fonction des futurs stages. Elle devrait permettre aux assistants, médecins diplômés, d'être, dans les services, efficaces et utiles sans trop de tâtonnements (et par là-même, souhaitons-le, mieux rémunérés). D'autre part professeurs et étudiants sont obligés dans un esprit nouveau (ni paternaliste, ni revendicateur) de chercher en commun les solutions les meilleures.

Dans ce sens, la réformatrice prépare la réforme véritable qui, dans quelques années, englobera les études précliniques, cliniques et l'enseignement des gradués.

L'émission TV que Claude Torracinta et André Tanner ont consacrée aux ouvriers suisses et qui passa sur les écrans le jeudi de l'Ascension fut du plus haut intérêt. Nous l'avons suivie avec d'autant plus d'attention que pour les tout premiers numéros de D.P. deux sociologues de Genève qui, dans les commissions ouvrières des usines métallurgiques, interrogèrent longuement les travailleurs, nous avaient livré comme des documents bruts quelques extraits de leurs enregistrements, pris sur le vif au magnétophone.

Sur bien des points les deux reportages se recourent. Par exemple : le romantisme de la grève, de la grève générale, est abandonné; l'absence de responsabilités est un grief général; des revendications qui souvent ne sont que matérielles en apparence, révèlent un besoin accru de dignité; l'attachement au syndicat est très profond chez plusieurs, mais aussi le sentiment très vif que là encore, même dans leurs organisations, les décisions se prennent en dehors des ouvriers, consultés pour la forme.

Accepteriez-vous de timbrer ?

Mais la TV nous a révélé sur ces thèmes connus son irremplaçable pouvoir de suggestion. Et, contrairement à ce que disent les détracteurs de la télévision, l'image, loin de flatter la passivité des téléspectateurs, suscite la critique. Ainsi deux séquences devaient évoquer la subordination de l'ouvrier; elles nous présentaient, l'une, le timbrage et l'autre, l'attente derrière le portail. Comment les avons-nous vues ?

Derrière le portail, les ouvriers se massent et attendent. Quand les deux battants s'écartent et leur livrent le passage, ils s'avancent dans la cour de l'usine. La caméra leur fait face : elle enregistre leur marche en avant, massive. L'image est belle, mais elle fait cinématographe, recherchée. Le téléspectateur n'accepte pas sans réserve.

Le timbrage en revanche est sans pathos. Les ouvriers s'avancent, glissent leurs cartes dans l'horloge du geste habituel, quelques-uns sourient : c'est le jour où la TV est à l'atelier. L'image sans autre effet porte. Elle révèle une étonnante servitude ouvrière. Qui accepterait, parmi nos lecteurs, de faire ce geste quotidien, qui n'est pas une brimade, mais une humiliation ?

Aussi lorsque les ouvriers commentent, discrètement, dans un enregistrement donné à la cantonade : « Pourquoi les employés, eux, ne sont-ils pas astreints au timbrage ? Tout retard est déduit de la paie : trois minutes de retard font trois minutes non payées; dans d'autres usines, tout retard, même minime, est facturé pour un quart d'heure ». Ces propos-ci prennent une force accusatrice irréfutable. Excellentes aussi les discussions hors de l'atelier, en cravates : sur les loisirs, sur le syndicat, sur les partis. Significative, cette réserve des ouvriers dès que leur furent posées des questions sur leur appartenance politique. Cette curiosité semblait indiscrete. Ils se réfugiaient derrière un sourire comme derrière un isolement. Où donc étaient les militants ?

M. Eugène Suter, de l'« Union des syndicats de Genève », dans un commentaire très juste de ton, donna le montant des salaires moyens. 630 francs environ pour une ouvrière. Quand ce chiffre tombait après les images d'un travail aux pièces infiniment monotone, il cessait d'être abstrait comme un article économique. Et l'ouvrière au visage expressif marqué par l'âge et par la fatigue en disait plus en racontant son horaire quotidien qu'un rhéteur discourant sur la condition ouvrière.

Le droit à la plus-value

Le président de la commission ouvrière a défendu devant la caméra le droit des ouvriers à participer à la plus-value de l'entreprise. On sait que c'est là une thèse chère à D.P. Les sociétés ne distribuent qu'une partie de leur bénéfice : le tiers environ. Le reste est réinvesti pour assurer le développement

(Suite page 4)

(suite de la page précédente)

de l'entreprise. Mais cet argent, les actionnaires le retrouvent dans la plus-value boursière de leurs actions ou dans les droits de souscription qui leur sont accordés au moment de l'augmentation du capital social. L'actionnaire touche alors une sorte de bénéfice différé. Le salarié lui n'y a pas droit. Et pourtant la plus-value de l'entreprise est pour une bonne part le produit de son travail. Quand obtiendra-t-il sa part sur les bénéfices non distribués et réinvestis ? Cette revendication qui peut sembler abstraite, il était agréable de l'entendre formulée en termes simples et vigoureux sur les antennes de la TV romande.

Famille

L'insuffisance de la politique familiale éclatait dans tous les commentaires. L'ouvrier qui gagne un peu plus de mille francs par mois, qui doit élever deux ou trois gosses, qui ne peut pas être aidé par le salaire d'appoint de sa femme, doit compter chaque franc. Vérité hélas ! banale, mais elle était dite avec un accent de sincérité qui ne trompait pas.

Des documents irremplaçables

Une vieille revendication des mouvements de gauche, c'est d'obtenir une place plus grande sur l'antenne. Quand il s'agissait de la radio, surgissaient les difficultés. Qui irait parler ? Et sur quels sujets ? La TV résout ce problème. Elle fait parler, elle fixe des visages ; elle n'exige pas la présence de debater ; elle s'exprime en direct, elle réduit le rôle du commentateur et du commentateur. Nous souhaitons vivement qu'elle multiplie de telles incursions dans la vie réelle.

Le Suisse aime le confort, mais ...

C'est en ces termes que M. Schaffner a annoncé que non seulement la Suisse devrait choisir ses investissements selon un ordre de priorité, mais accepter que soient augmentés les impôts. La fiscalité n'est pas moderne, a-t-il déclaré. Nous en convenons. Mais qu'est-ce dans son esprit qu'une fiscalité moderne ?

Rappelons qu'un rapport interne des économistes de l'A.E.L.E., mais qui fut l'objet de divulgations calculées, estimait que la Suisse ne pourrait pas éviter une augmentation des impôts indirects.

Il serait souhaitable que M. Schaffner précise sa pensée, de même que l'on aimerait voir le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale rappeler qu'ils ont esquissé les grandes lignes d'un programme économique, auquel, jusqu'ici, le Conseil fédéral ne semble guère attacher d'importance.

Homère prête-moi ta lyre !

Les rapports de gestion des autorités exécutives sont parfois riches en renseignements, mais aussi de faibles qualités lyriques.

Lausanne fait exception. Elle vit et chante son épopée. Achille et Homère, en un seul surhomme, sont dans ses murs.

Rapport de gestion. Administration générale. P 16.

« Deux éléments sont venus bouleverser cette quiétude dont Boccione avait le secret : l'Exposition nationale et le développement fulgurant du yachting. La première a donné le branle à une série de travaux d'infrastructure. On en avait discuté pendant trente ans ! Pointe du Flon, port de Vidy, comblements, agrandissement de Bellerive, nouveau port de la C.G.N., tout cela en cinq ans. Des esprits chagrins ou peut-être inoccupés ratiocinent encore sur l'opportunité ou le style de tel ou tel aménagement. Mais l'Histoire ne va pas en arrière. Poursuivant sur la lancée, la Municipalité a mis au point, tout le long de l'année passée et en parfait accord avec les sociétés d'Ouchy, les plans d'exécution du port dont votre Conseil a approuvé les grandes lignes. »

L'information moderne

« L'industrie suisse négocie le virage atomique ». Sous ce titre, M. Bertil Galland dans la « Feuille d'Avis de Lausanne » s'est livré à une vaste et minutieuse enquête sur les projets actuels et concurrentiels de Brown Boveri et Sulzer.

Nous avons lu ce reportage avec d'autant plus d'intérêt que nous avions consacré un long article à ce sujet capital, sans avoir eu la possibilité comme le journaliste professionnel de compléter sur place notre enquête en interrogeant les responsables.

Mais la comparaison que nous inspire ce reportage n'est pas de journal à journal, mais de journal à Parlement.

Les Grands Conseils de Genève et de Vaud ont été saisis de demandes de crédit pour permettre l'achèvement des travaux de Lucens. Vaud vient de souscrire un million, seul le P.O.P. s'opposant à l'octroi de ce crédit. Nous ne discuterons pas l'opportunité de cette décision. Mais deux remarques s'imposent. A travers le débat de son Parlement, le citoyen n'a obtenu aucune information intéressante sur l'enjeu actuel de la bataille nucléaire en Suisse. Il s'agissait de voter une dépense. Etaient fournis les arguments propres à enlever la décision, qui se résument d'ailleurs en ce principe qu'il faut bien achever ce qui est entrepris. En revanche, ce même citoyen a été mieux renseigné par une enquête de journaliste.

On peut faire d'ailleurs les mêmes remarques à propos du message du Conseil fédéral. Une fois encore : le confidentialisme discrédite la vie politique et les institutions.

Il est significatif aussi que, dans l'aventure de Lucens dont on sait que les prolongements sont fort incertains, les Cantons romands seuls y vont de leurs deniers. Aucune participation cantonale alémanique. On ne peut s'empêcher de faire quelques réflexions. Des millions semblables à ceux qui sont votés pour Lucens auraient permis d'engager dans d'autres conditions la bataille des Raffineries. Mais pour cet objet personne n'a voulu prendre de risques. En revanche, pour Lucens, le million est voté, sans cris, sans doutes, quand bien même la Suisse allemande amusée nous regarde financer seuls à fonds perdus. Du moment que la Confédération met de l'argent, pensent les Alémaniques, ils font eux aussi largement leur part.

Relevons enfin que le projet Dragon que vante Brown Boveri ne permettra pas d'échapper à l'emprise américaine. Ce réacteur fonctionne à l'uranium enrichi dont les Etats-Unis ont le monopole. Ils feront en sorte qu'aucune concurrence sérieuse ne menace leur propre industrie. Ils en ont les moyens. Si B.B. joue cette carte, elle ne le mènera pas loin. Au mieux B.B. pourra-t-il discuter, en position de force, avec ses concurrents américains quelque accord de seconde main. Rien de plus.

Quant à la suite de Lucens, qui avancera les centaines de millions nécessaires ? Personne ne le sait encore.

L'homme heureux n'a pas de mémoire

Nous avons dit combien la Société de Banque suisse était, en sa qualité de gros actionnaire d'Italo-Suisse, intéressée au bon démarrage, en bourse, des actions des R.R. Dans D.P. 46, nous avions cité un savoureux, rétrospectivement, conseil de placement de la S.B.S. Les Raffineries, valeur sûre. Italo-Suisse, de même.

Ce conseil était daté décembre 1963, avant que ne commence l'exploitation. Rappelons pour mémoire :

Perspectives à court et à long terme : Etant donné la nouvelle orientation des placements, les perspectives de la société sont fonction de l'évolution économique et boursière en Italie ainsi que de l'avenir des Raffineries du Rhône S.A. Ces dernières années, l'économie italienne s'est signalée par un rythme de croissance particulièrement élevé. Dans la mesure où l'Italie demeurera fidèle au Marché commun, elle sera appelée à se développer plus rapidement que les autres partenaires de la CEE, ce dont

devrait tout particulièrement bénéficier l'industrie sidérurgique à laquelle Italo-Suisse est intéressée. Quant aux résultats financiers des Raffineries du Rhône S.A., les perspectives sont des plus favorables. La totalité de la production est vendue en vertu de contrats à long terme, si bien que l'écoulement du pétrole raffiné ne cause aucun souci à la société. Les revenus des actions Raffineries du Rhône contribuent à renforcer le potentiel de gain d'Italo-Suisse.

Admettons que chacun peut se tromper. Mais on savourera la haute sagesse de la même banque, qui, après avoir poussé à la hausse les petits actionnaires (l'action de 100 francs était une action dite populaire) déclare en mai 1966 :

En Suisse, le cas des Raffineries du Rhône nous montre où peut mener la spéculation exagérée. Il est déjà heureux que les actionnaires minoritaires puissent encore être dédommages au pair ; ainsi les acheteurs ne subissent des pertes qu'en conséquence de la forte hausse de 1963. Ceci confirme la règle essentielle que l'achat d'actions d'une entreprise nouvelle n'ayant réalisé aucun bénéfice, même si ses perspectives s'annoncent réjouissantes, ne peut entrer en considération que pour des investisseurs disposant de fonds en suffisance et conscients des risques de perte qu'ils encourent.

En effet, le cas des R.R. nous montre où peuvent mener beaucoup de choses.

Nos lecteurs diffusent Domaine public

Depuis janvier nous n'avions pas rappelé que notre meilleur moyen d'améliorer la diffusion de D.P., c'est la propagande spontanée que nous font nos lecteurs. Ces cinq premiers mois, nombreux sont ceux qui, en nous fournissant une adresse utile, nous ont permis d'enlever plusieurs abonnements. Cet effort de nos amis est toujours indispensable pour la bonne marche de notre journal. Même si nos comptes sont équilibrés, nous savons que les frais augmentent d'année en année. Nous aimerions pouvoir maintenir à 12 francs le prix de l'abonnement ; avec une diffusion encore élargie, ce ne sera pas trop difficile.

Nous récompenserons cette fois vingt de nos lecteurs. Dix qui nous ont procuré plus d'un abonnement et dix autres tirés au sort. Grâce à la générosité de M. Michel Boujut, nous pouvons leur offrir le numéro spécial de la revue « Témoins », consacré à Jean-Paul Samson, hommage dont nous avons dans D.P. relevé la qualité.

Concours « Domaine Public »

Aguet Pierre, Vevey, 10
Benoit Pierre, L'Orion, 1
Cantini Claude, Lausanne, 1
Crevoisier J.-Cl., Moutier, 3
Dewarret Robert, Meyrin, 1
Duvoisin Roger, Cernier, 4
Genaine Charles, Lausanne, 1
Jaques Adalbert, La Sagne, 1
Mertenat Charles, Bellelay, 1
Pache Pierre, Yverdon, 3
Pete Alfred, Lonay, 1
Veillon Armand, Montreux, 8
Widmer Alphonse, Porrentruy, 3
Wild Marcel, Courtelary, 1
Badan R., Pully, 1
Cornaz Henri, Yverdon, 6
Gardioli André, Lausanne, 1
Thévénaz J.-P., Lausanne, 2
Jeanneret J.-R., Le Landeron, 1
Lavis Jeanne, Bâle, 1
Desarzens Henri, Bex, 1
Frautschi Fred, Berne, 1
Lacout Pierre, Lausanne, 1
Lavanchy H. Lausanne, 1
Favez J.-Cl., Chêne-Bourg, 2
Cherix P., Bussigny, 1
Gauthier Philippe, Payerne, 1
Schwed Philippe, Genève, 1
Morier-Genoud D., Les Moulins, 1
Zimmermann J., La Tour-de-Peilz, 1
Chatelain G., Genève, 2
Perrenoud Jeanne-Marie, Genève, 1
Bachelard Bernard, Lausanne, 1
Cachemaille E., Pully, 1
Torracinta Claude, Genève, 1
Adout Jacques, Chardonne, 1
Vautier Dr, Orbe, 1
(plus un lecteur de Meyrin dont nous n'avons pas pu déchiffrer le nom, 2 abonnés).